



Vente maison après donation

Par Cilou

Bonjour

Il y a 5 ans, une maman a fait donation de son vivant de sa maison à ses deux fils. Elle en conserve cependant l'usufruit.

Depuis l'état de la maman s'est dégradé au point qu'elle est hospitalisée en unité fermée et ne reviendra plus chez elle (certificat médical à l'appui).

Depuis février 2021, un de ses fils habite et réhabilite la maison qui était très dégradée. L'autre frère n'est pas intéressé par la maison.

Le frère habitant la maison peut-il racheter la demi part à son frère, sachant que la maman est toujours vivante mais sans capacité de discernement ?

Merci de vos réponses.

Par ESP

Bonjour

La seule chose qui pose problème est le fait que le frère habite la maison alors qu'il n'en a pas l'usage...

Seule la maman peut habiter ou mettre en location.

Normalement, il devrait donc lui verser une indemnité d'occupation.

Concernant la vente entre frère, de la NUE-PROPRIETE, aucun problème si entente sur les modalités.